

Collectif Anti-Nuisances L2 (CAN L2)

Les Cèdres de Prévalaye entrée A 30, tr. des 4 chemins de

Montolivet 13012 Marseille

28 Bd Charles NEDELEC 13231 MARSEILLE Cedex 1

Monsieur Luc LAUNAY

Inspecteur d'Académie

e-mail: anti.nuisancesl2@gmail.com

réf: BDo 2017 02 20

Marseille le 28 février 2017

Objet : Santé publique - Qualité de l'air - Information des responsables d'établissements scolaires.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

L'association déclarée que nous représentons, le Collectif Anti-Nuisances L2, membre du réseau France Nature Environnement, membre du Bureau de l'Association Agréée pour la Surveillance de la Qualité de l'Air en région PACA, souhaiterait attirer votre attention sur La faiblesse des possibilités données aux établissements scolaires quant à l'application des dispositifs d'information et d'alerte prévus.

En France et notamment à **Marseille**, la mauvaise qualité de l'air génère un grand nombre de morts prématurés et touche plus particulièrement les personnes sensibles. (En France, 48 000 morts chaque année, dont 34 000 évitables)

Pour en limiter quelque peu les effets et suivant les seuils atteints, le Préfet déclenche selon les cas le dispositif d'information et de recommandation, ou le dispositif d'alerte.

- Le dispositif préfectoral d'information à la population Seuil d'information et de recommandation C'est le niveau au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine, dans les groupes particulièrement sensibles de la population. Il peut s'agir des asthmatiques, des jeunes enfants, des personnes âgées, des insuffisants respiratoires...
- <u>Le dispositif préfectoral d'alerte à la population seuil d'alerte</u>

 Il s'agit du niveau au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine de toute la population, en particulier les personnes sensibles.

Dispositifs qui impliquent l'application de recommandations sanitaires et ce essentiellement en direction des personnes sensibles.

 Ecoles, crèches, centres aérés, hôpitaux, maisons de retraites...sont considérés comme des établissements recevant un public sensible.

Or nous avons des raisons de penser que l'information sur la (mauvaise) qualité de l'air ne parviendrait pas jusqu'aux chefs d'établissement scolaires.

• Sans cette information, les personnels ne peuvent donc pas prendre les dispositions nécessaires pour protéger les enfants qui leurs sont confiés.

Aussi, souhaiterions-nous que vos services organisent la diffusion de la lettre quotidienne d'AIRPACA en demandant à chaque direction de s'y abonner (gratuit).

Ainsi, recevrait-elle directement l'indice de la qualité de l'air (IQA) de leur arrondissement sur leur messagerie professionnelle.

Chaque chef d'établissement pourrait décider de la suite à donner en cas de pics de pollution locale, indépendamment des dispositifs préfectoraux émis au niveau départemental pas nécessairement adaptés à leur localisation.

Ainsi, jeudi 19 janvier 2017, combien d'écoles du 12° arrondissement auraient-elles organisé des séances sportives en extérieur alors que le seuil d'information et de recommandation avec un indice de 8,9/10 était dépassé ?

o Combien de crises d'asthme auraient-elles pu être évitées ?

Nous espérons que notre proposition d'inviter chaque établissement à s'inscrire à la lettre d'information d'AIRPACA aura votre approbation.

C'est une mesure qui ne nécessite aucun investissement financier, aucune perte de temps au quotidien pour les chefs d'établissement.

Ils auront ainsi accès à une information ciblée leur permettant de prendre éventuellement des dispositions adaptées, telles que le préconisent les textes.

Si vous estimez que notre démarche mériterait davantage d'explications, nous nous tenons à votre disposition pour contribuer à ce que vos services et en particulier, le service médical de l'Académie participent à une rencontre avec l'Association Agréée pour la Surveillance de la Qualité de l'Air AIRPACA.

Démarche qui pourrait éventuellement conduire, à la tenue de conférences pédagogiques de circonscription.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'expression de nos sentiments respectueux.

Richard Hardouin

CAN L2 - Président CAN L2 - Secrétaire Air PACA – Membre du Bureau FNE PACA – Pilote du réseau Air Jeudi 19 janvier 2017 Etat et prévisions de la qualité de l'air Dernières informations Indice sur ma commune Bon geste Vigilance pollution : Dispositif préfectoral activé pour aujourd'hui et maintenu demain : Information-Recommandations ÉTAT ET PRÉVISIONS DE LA QUALITÉ DE L'AIR INDICES SUR LA COMMUNE DE MARSEILLE 12E ARRONDISSEMENT Aujourd'hui Demain Après-demain 69 /100 89 /100 Médiocre 82 /100 Médiocre Médiocre

En annexe: FL33-PM et dispositifs préfectoraux

Bernard Donadio